

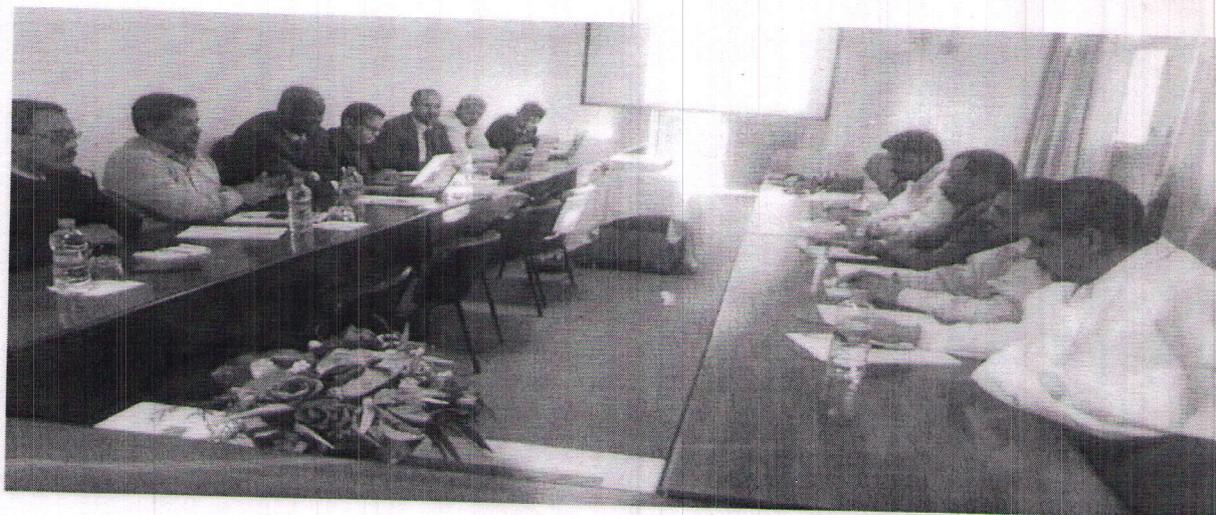
**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

---

**MINISTERE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

**Commission Technique d'Evaluation de la Production  
Halieutique du Secteur (CTEPHS)**

**Rapport d'évaluation de la production du secteur  
des pêches, pour l'année 2018**



Décembre 2018

## PLAN DU RAPPORT

1. Contexte
2. Objectifs de la Commission
3. Approche méthodologique
4. Résultats
  - Présentation des données collectées
5. Evaluation de la production par pêcherie
  - Pêcherie céphalopodière
  - Poissons Demersaux
  - Crustacés (crevettes, langouste, crabe profond)
  - Pêcherie pélagique
  - Usines de farine et huile de poissons
6. Conclusion
7. Recommandations

1. Contexte

Dans le cadre des orientations de la Stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime pour la période 2015-2019, notamment en ce qui concerne le système de gestion par quotas basé sur le suivi des captures, notre Département a renouvelé le mandat de la Commission Technique d'Evaluation de la Production Halieutique du Secteur (CTEPHS).

A cet effet, une mission du MPEM a séjourné à Nouadhibou du 24 au 26 décembre 2018 pour prendre part aux travaux de la CTEPHS. La mission est composée de : Lamine Camara, Abderrahmane BOUJOUAAA, Sidi Mohamed Ndeilla, Abdel Barka Hmettou et Abderrahmane Ahmed, respectivement Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes, Coordinateur de l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP), Chef Service des Statistiques (DARE), Chef Service Océanographie (DARE) et Chef de Service Informatique (SI-MPEM).

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif global de la mission est d'évaluer la production halieutique du secteur des pêches, réalisée sur la période de janvier à décembre 2018.

La commission a pour objectifs spécifiques d'évaluer la production globale pour l'année 2018 par régime d'exploitation (National/Etranger), par type de concession. Elle fera ressortir le niveau d'exploitation des concessions attribuées et formuler les recommandations relatives à l'exploitation et au suivi de la production.

## **3. Déroulement de la mission**

Les membres de la mission ont fait le tour des structures pour :

- 3.1 Echange sur les objectifs de la mission ;
- 3.2 Mobilisation de jeux de données statistiques sur les quantités déclarées à bord (JPP), débarquées par concession, navire et par espèce, de la production exportée par type de concession et/ou par usine.

## **4. Résultats**

Les données statistiques collectées, traitées, compilées, puis examinées, proviennent principalement des Bases de Données (BDs) de la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP), de l'Office National de l'Inspection Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) et Douane ainsi que les données de capture de la société Hong Dong.

### **4.1 Présentation des données**

Tableau 1 : Nature/type de données disponibles par institution/structure.

Origine des données	Nature/type de donnée	Période couverte	Observation
GCM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration/estimation de captures de pêche par groupe d'espèces et par navire ;</li> <li>- Production de farine et huile par usine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 1<sup>er</sup> janvier au 25/12/2018</li> <li>- en cours de finalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données collectées à partir des fiches statistiques pour les navires de PH et PC (saisie JPP);</li> <li>- Collecte de statistiques au niveau usine</li> </ul>
SMCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantités exportées par groupe d'espèces par société/concessionnaire</li> <li>- Congelé Bord, Congelé Terre et Nouveaux Produit (NP) : Petits Pélagique, Farine et Huile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier au 27 décembre 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données issues de pesée systématique des produits à l'export</li> </ul>
ONISPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données sur les quantités de farine et huile de poisson exportées ;</li> <li>- Quantités exportées, par espèce et par destination/marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier au 30 Novembre 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information déclarative collectée à travers le certificat sanitaire au niveau de Nouadhibou et de Nouakchott</li> </ul>
Douane	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données sur l'exportation par espèces, par type de produit,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier à Novembre 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données issues de pesée systématique des produits à l'export</li> </ul>
Hong Dong	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données de captures par navire, par espèces et par mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier à Novembre 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données issues des déclarations de la société</li> </ul>

## 5. Estimation de la production par pêcherie

La situation de la production fournie par la GCM ne concerne que les segments hauturiers et côtiers pour les deux régimes national et étranger. Il reste entendu que ce récapitulatif ne prend pas en compte la pêche artisanale et les sennes tournantes (type sénégalais) segment côtier.

Les exportations fournies par la SMCP notamment le Congelé Terre (CT) proviennent essentiellement de la production des navires glaciers et de la Pêche Artisanale.

### 5.1 Pêcherie Céphalopodière

Le tableau comparatif de la production en céphalopodes entre les sources GCM (capture JPP), SMCP, ONISPA (certificat sanitaire) et Douanes (exportation), montre une cohérence entre les différentes sources pour la pêche céphalopodière.

GCM : 14.664 T  
 ONISPA : 35.330 T  
 SMPC : 34.836 T  
 Douane : 37421 T

Remarque : le décompte céphalopodes, fait par la GCM n'englobe pas la pêche artisanale (par le JPP)

La production des glaciers hauturiers de Poly hong dong, qui ne passe pas par la SMCP, est prise en compte dans la situation suivie par la GCM et par la Douane.

#### 5.1.1 Congelé bord hauturiers

Céphalopodes (T)	Démersaux	Pélagiques	Crustacé	Total
7788	6219	941	479	15427

#### 4.2.2 Congelé terre tous segments confondus

Céphalopodes (T)	Démersaux	Pélagique	Crustacés	Total
27503	27077	42078	289	98947

#### 4.2.3 Glaciers (hauturiers et côtiers)

Céphalopodes (T)
2919

-En considérant le congelé terre moins les glaciers hauturiers et côtiers, on peut en déduire que le segment artisanal aurait pêché **24584 T** de céphalopodes

#### Conclusion1 :

La quantité de céphalopode produite au cours de la période de janvier à décembre 2018 est estimée à **39248 tonnes** dont plus de **63%** sont dus à l'effet de la pêche artisanale.

#### 5.2 Poissons démersaux

L'appréciation des quantités réalisées par la pêche aux poissons démersaux à travers le suivi de la GCM en ce qui concerne les segments hauturiers et

côtiers, fait état de **41.269** tonnes dont **20747** représentent les contributions des segments hauturier et côtier du régime national.

D'autre part, l'application d'une autre approche pour l'estimation de la production des démersaux pour le segment artisanal serait :

### **Démersaux PA= exportation des démersaux – Production démersaux (PH+PC)**

Sur la base des données exportations fournies par la SMCP, les exportations des démersaux atteignent 27077 tonnes, en ajoutant les quantités des frais fournies par la Douanes (15788 T), cela donne 42865 T. En application de l'approche ci-dessus, la production des démersaux de la pêche artisanale est estimée à **22118 t**.

La production globale de la pêcherie des démersaux en décembre 2018 ont atteint : **63387 T**.

L'IMROP n'a pas de données disponibles pour l'année 2018 notamment la production de la pêche artisanale qui est, d'habitude, calculée sur la base des estimations de l'IMROP (SSPAC).

### **Conclusion 2 :**

En somme, la production pêche aux poissons démersaux pour l'année 2018 est évaluée à **63387 tonnes**

### **5.3 Crustacés (crevettes, langouste, crabe profond)**

La production en crustacée se présente comme suit :

- Crevettes : **313** tonnes (source SMCP)
- Crabe : **165** tonnes (source SMCP)
- Langouste rose (vivantes) : **201** tonnes (source GCM)
- Crustacés (régime étranger) : **1969** tonnes (source GCM)

L'approche retenue pour l'estimation de la production des crustacés pour le segment artisanal, est la suivante :

### **Crustacés PA= exportation des crustacés – Production crustacés (PH+PC)**

Selon la Douane, les exportations des crustacés ont atteint 2738 T, en application de l'approche ci-dessus, la production de crustacés de la pêche artisanale est estimée à **74 t**.

### **5.4 Pêcherie pélagique**

Pour ce qui est de la pêcherie des petits pélagiques, la mission s'est basée sur les données de suivi des captures, réalisé par la GCM, la Douane, l'ONISPA et la SMCP.

Il ressort de ce suivi que :

Pour le régime national hors senne tournante et pêche artisanale, la production des petits pélagiques, issue des JPP, a atteint : **622952** tonnes :

Pour le régime étranger :

- Pêche hauturière : **520334** tonnes

### Conclusion 3

Pour la période considérée, le total des captures de la pêche aux poissons pélagiques, hors pêche artisanale et sennes tournantes type sénégalaise, est de **1.143.286** tonnes.

A cela il faudra ajouter la pêche pélagique à la senne tournante.

Estimation de la production des pélagiques pour le segment artisanal et les sennes tournantes côtières :

**Pélagique PA + ST = Exportation Globale Pélagique – Pélagique PH et PC (JPP)**

**Exportation Globale Pélagique** = Farine (SMCP) convertie + Petits Pélagique Congelé  
Soit : 621030 + 12607 = **633637**.

Donc la pêche pélagique (PA+ST) est de : 633637 – 613052 = **20585 T**

### 5.5 Farine et huile de poisson, pour l'année 2018

	SMCP (25/12)	ONISPA (30/11)	Douane (30/11)	GCM
Farine	124.206	79.994	112.103	En cours
Huile	39.988	27.588	34.094	

Tableau : Situation production globale pour l'année 2018

	Segment	Pêcherie			
		Céphalopode	Démersaux	Pélagique	Crustacés
Régime National	Pêche Artisanale	24584	22118	20585	74
	Pêche Côtière	132	8147	613052	425
	Pêche Hauturière	14421	12600	9900	270
	<b>TOTAL</b>	<b>39137</b>	<b>42865</b>	<b>643537</b>	<b>769</b>
Régime Etranger	Pêche Hauturière	111	20522	520334	1969
	<b>TOTAL</b>	<b>39248</b>	<b>63387</b>	<b>1163871</b>	<b>2738</b>

## Conclusion générale

Les travaux de la Commission tenue du 27 au 30 décembre 2018 dans les locaux de la GCM à Nouadhibou, ont permis d'estimer la production globale du secteur pour l'année 2018 à **1.269.244** tonnes.

**Notons qu'une partie de la flotte nationale et étrangère (marrée longue) est encore présente en zone de pêche et en passe d'achever leur marée qui est en cours.**

Il a été constaté, cette année :

- l'atteinte du niveau du TAC de la pêcherie des pélagiques.
- Le dépassement du TAC de la pêcherie Céphalopode de façon globale.

Il a été également constaté des dépassements individuels de quotas au niveau de certaines concessions de la pêcherie des céphalopodes et des pélagiques ainsi que la production des farines.

## Tableau : situation des dépassement par concession

Type de Concession	Nombre de Concession (PA)	Nombre de Concession (PC)	Nombre de Concession (PH)
Céphalopode	1 <i>dépassement collectif</i>	0	15
Démersaux	1 <i>(quota 15000)</i> <i>dépassement collectif</i>	0	0
Pélagique	0	19	0
Crustacés	0	0	1

## Remarques

- L'objectif de domestication des captures dont l'atteinte est amorcée en 2017 semble se consolider en 2018.
- La commission d'évaluation a noté une cohérence relativement bonne entre les différentes sources de la production de données sur le secteur.

- La mesure d'aménagement visant à réduire à moins de 10% le pourcentage de PR dans la production en céphalopode, est prometteuse : De 31% en 2017, ce taux est ramené à 16% en 2018

### **Recommandations**

Compte tenu des résultats de l'estimation de la production au titre de l'année 2018, la mission recommande de :

- Appliquer la loi en matière de dépassement des quotas ;
- Faire arrêter l'activité d'exploitation pour les concessionnaires ayant épuisé leur quota attribué ;
- Encourager l'attribution de quotas supplémentaires en cas d'épuisement du quota initialement alloué et ce sur la base du cahier de charge et dans la limite de disponibilité de la ressource (reliquat de TAC)
- Appuyer le suivi de l'exploitation des quotas de façon continue ;
- Suivre de près la transhumance des navires entre les différentes concessions notamment celles appartenant au même groupe.
- Initier une mission de terrain (littoral, usines, ...) pour évaluer la production du pélagique au niveau du segment pêche artisanale et senne tournante.

Poursuite de l'effort de mise en cohérence et avec des données plus désagrégées

Coordinateur OESP  
**Abderrahmane Boujoumaa**

Directeur Aménagement  
Ressources et Etudes

**Lamine CAMARA**

Chef Service Statistique  
**Sidi Mohamed Ndeilla**

Secrétaire Général Adjoint  
de la FNP

**Ahmed Khoubah**

Président de la Commission

**CF Sid'Ahmed Ould Bechir**